

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	20.07.2023	400001009077	03.08.2018
			Date de la première version publiée:
			03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	:	ARADUR® 5003-1 BD
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119485826-22
Nom de la substance	:	Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine
No.-CAS	:	94166-91-3
No.-CE	:	303-389-8

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange	:	Durcisseur
Restrictions d'emploi recommandées	:	Destiné exclusivement à l'usage industriel.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	:	Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	:	Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	:	+41 61 299 20 41
Téléfax	:	+41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	:	Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011
--------------------------	---	--

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

une protection auditive.

### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine

No.-CE : 303-389-8

Nature chimique : Amines

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de pentaéthylènehexamine	Non attribuée -	>= 90 - <= 100	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	20.07.2023	400001009077	03.08.2018
			Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

			Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 400 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 000,1 mg/kg
--	--	--	---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Ammoniaque  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

contre l'incendie et l'explosion : l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	20.07.2023	400001009077	03.08.2018
			Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

- Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et de l'ammoniac/des amines (K-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : jaune clair
- Odeur : type amine
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : env. 11 (20 °C)  
Concentration: 500 g/l  
Méthode: Mesuré
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : > 200 °C
- Point d'éclair : 174 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens



**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	20.07.2023	400001009077	03.08.2018
			Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : &lt; 0,013 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1 - 1,05 (20 °C)

Densité : 1 - 1,05 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : &gt; 200 °C

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 200 mPa,s (20 °C)**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes

Oxydants forts

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
ammoniac, anhydre  
Aldéhydes  
Cétones

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 400 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1 000 - < 2 000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 000,1 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritation sévère des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation sévère des yeux

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Corrosif
Résultat	:	Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Génotoxicité in vitro	:	Concentration: 16.7 - 1670 ug/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: positif
-----------------------	---	---

	:	Concentration: .01 - 3 mg/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: positif
--	---	---

	:	Concentration: .03 - 5 mg/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: positif
--	---	---

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Concentration: .1 - 200 µg/L  
Activation du métabolisme: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

Concentration: .2 - .8 mg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 479  
Résultat: positif

Concentration: .02 - 10 g/kg  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non  
concluantes.

Concentration: 0 - 8 mg/kg  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

Concentration: 0 - 4 mg/kg  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 479  
Résultat: positif

Concentration: 0 - 10 mg/kg  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 479  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2300 - 1400 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 477  
Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 185 - 600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 150 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Résultat: négatif

**Cancérogénicité****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	104 semaines
Dose	:	ca 16.8 mg/kg
Fréquence du traitement	:	3 quotidien
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	positif

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	1.25 mg/kg
Fréquence du traitement	:	3 quotidien
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Espèce	:	Rat, femelle
NOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	26 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Rat, mâle
LOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	26 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): .18 g/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 17,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	:	CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pas d'information disponible.): 1 600 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

CE50 (Pas d'information disponible.): 164 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 162 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de pentaéthylènehexamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,67

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(PENTAETHYLENE HEXAMINE,  
POLYETHYLENEPOLYAMINE)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

**ADR** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(PENTAETHYLENE HEXAMINE,  
POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**RID** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(PENTAETHYLENE HEXAMINE,  
POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**IMDG** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(PENTAETHYLENE HEXAMINE,  
POLYETHYLENEPOLYAMINE)

**IATA** : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(PENTAETHYLENE HEXAMINE,  
POLYETHYLENEPOLYAMINE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 8	
<b>ADR</b>	: 8	
<b>RID</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosive

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARADUR® 5003-1 BD

Version 1.1	Date de révision: 20.07.2023	Numéro de la FDS: 400001009077	Date de dernière parution: 03.08.2018 Date de la première version publiée: 03.08.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 05.10.2023

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : Non applicable (R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4510 (Code de l'environnement R511-9)

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARADUR® 5003-1 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

Date d'impression 05.10.2023

### Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, **MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.**

**DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.**

**LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.**

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

**AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

**ARADUR® 5003-1 BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.08.2018
1.1	20.07.2023	400001009077	Date de la première version publiée: 03.08.2018

---

Date d'impression 05.10.2023